

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

05 mars 2019

## Contrat diffuseur Autorité des marchés financiers

**Le Contrat, accompagné des pièces demandées, doit être signé et renvoyé en deux exemplaires à :**

**Autorité des marchés financiers**

**Direction des Emetteurs**

**17 place de la Bourse**

**75082 Paris Cedex 2**

 [Télécharger le contenu](#)

**Mots clés**

INFO PÉRIODIQUE & PERMANENTE

SUR LE MÊME THÈME

 [S'abonner à nos alertes et flux RSS](#)



ACTUALITÉ

GOUVERNANCE

19 mai 2026

Assemblées générales :  
évolution des règles  
concernant la  
communication avec  
les actionnaires et la  
date d'enregistrement



ARRÊTÉ D'HOMOLOGATION

INFORMATION ET OPÉRATIONS  
FINANCIÈRES

04 février 2026

Arrêté du 4 décembre  
2025 portant  
homologation de  
modifications du  
règlement général de  
l'Autorité des marchés  
financiers



COMMUNIQUÉ AMF

INFORMATION ET OPÉRATIONS  
FINANCIÈRES

28 novembre 2025

L'Autorité des marchés  
financiers prend acte  
de l'arrêt rendu par la  
Cour de cassation dans  
le dossier Vivendi SE



*Mentions légales :*

*Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*